

DEPARTEMENT
des BOUCHES du RHÔNE

COMMUNE
de SAINT ANDIOL
de Cabannes, Mollégès, Plan d'Orgon et Verquières.

ENQUÊTE PUBLIQUE

**relative à la demande d'autorisation d'exploiter
présentée par la Société DEMO SERBICES
d'un Centre de transit, de regroupement et de tri
de déchets à Saint Andiol**

Décision numéro E13000066/13 prise le 23 avril 2013
par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Marseille

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

TRIBUNAL ADMINISTRATIF de MARSEILLE :

Par la décision n° E13000066/13 du 23 AVRIL 2013, le Président du Tribunal Administratif de Marseille a désigné comme Commissaire Enquêteur :

Monsieur Robert de GRELING, ingénieur Arts et Métiers (ECAM)

et Monsieur Jean-Louis DHERS, Commissaire Enquêteur suppléant,

afin de conduire l'Enquête Publique dans les communes de SAINT ANDIOL, CABANNES, MOLLEGES, PLAN d'ORGON, et VERQUIERES pour répondre à la demande présentée par la Société DEMO SERVICES en vue d'obtenir :

- l'autorisation d'exploiter « un centre de transit, de regroupement et de tri des déchets » situé à SAINT ANDIOL
- l'agrément de véhicules hors d'usage (VHU) relatif à l'arrêté du 2 mai 2012.

PREFECTURE des BOUCHES du RHÔNE :

Par arrêté préfectoral n° 2013-2 A du 21 mai 2013, le Préfet de la Région Provence – Alpes – Côte d'Azur, Préfet des Bouches du Rhône a ordonné l'ouverture d'une Enquête Publique portant sur la demande présentée par la société DEMO SERVICES dont le siège social est situé Chemin du Mas de Jauffret, Quartier des Mules à Paluds de Noves (13550), en vue d'être autorisé à exploiter un centre de transit, de regroupement et de tri de déchets situé Zone d'activité de la Crau, Chemin de la Crau à SAINT ANDIOL (13670) et d'obtenir un agrément VHU.

L'Enquête Publique se fera dans les Mairies de SAINT ANDIOL, CABANNES, MOLLEGES, PLAN d'ORGON et VERQUIERES du mardi 18 juin 2013 au vendredi 19 juillet 2013 inclus.

Vu le Code de l'Environnement, Livre V Titre 1^{er} Chapitre II, et notamment ses articles R.512-1 à R.512-39,

Vu la demande présentée le 20 décembre 2012 et complétée le 31 janvier 2013, par la société DEMO SERVICES dont le siège social est situé Chemin du Mas de Jauffret, Quartier des Mules à Paluds de Noves (13550), en vue d'une part d'être autorisé à exploiter un centre de transit, de regroupement et de tri de déchets situé Zone d'activité de la Crau, Chemin de la Crau à SAINT ANDIOL (13670), et d'autre part d'obtenir un agrément VHU,

Vu le dossier annexé à la demande et notamment l'étude d'impact,

Vu le rapport de recevabilité de la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en date du 25 mars 2013,

Vu l'ordonnance n° E13000066/13 du 23 avril 2013 du Président du Tribunal Administratif de Marseille désignant un Commissaire Enquêteur,

Vu l'avis de l'Autorité Environnementale du 16 mai 2013 joint au dossier d'Enquête Publique,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mai 2013 du Préfet de la Région Provence – Alpes - Cote d'Azur, Préfet des Bouches du Rhône,

L'Enquête Publique prescrite s'est déroulée du mardi 18 juin 2013
au vendredi 19 juillet 2013 inclus dans les mairies
de Saint Andiol, Cabannes, Mollégès, Plan d'Orgon et Verquières.

CONCLUSIONS MOTIVEES du COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

2

Après

- l'examen et l'analyse des éléments du dossier,
- les explications du gérant de la Société DEMO SERVICES,
- l'analyse des registres d'enquête
- la visite des lieux et de la zone artisanale de la Crau à Saint Andiol,

le Commissaire Enquêteur :

CONSIDERANT que le dossier présenté est correct,

CONSIDERANT que l'Autorité Environnementale a donné son aval,

CONSIDERANT que l'installation dans la zone artisanale est conforme à la réglementation,

CONSIDERANT que les avis reçus sur le registre d'enquête sont seulement subjectifs et non objectifs,

émet un AVIS FAVORABLE

à la délivrance de l'autorisation d'exploiter
un centre de transit, de regroupement et de tri de déchets
situé Zone d'activité de la Crau, Chemin de la Crau à SAINT ANDIOL (13670)

Fait à Saint Etienne du Grès, le 2 août 2013

Le Commissaire Enquêteur

Robert de GRELING

